



1 CLS DÉPARTEMENTAL SIGNÉ PAR LES PARTENAIRES ET PRÉSIDENTS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES EN OCTOBRE 2019





À L'INITIATIVE DE L'ARS NA, LE CONTRAT LOCAL DE SANTE C'EST:

- UNE **DYNAMIQUE VOLONTARISTE**, AU BÉNÉFICE DES HABITANTS;
- UNE **DÉMARCHE DÉPARTEMENTALE**, QUI ENGAGE TOUTES LES PARTIES DANS UNE « FEUILLE DE ROUTE » OPÉRATIONNELLE;
- UN **VÉRITABLE ESPACE COLLABORATIF ET PARTICIPATIF**.



LE CONTRAT LOCAL DE SANTE C'EST:

**AVEC LE PLAN SANTÉ + 23 DEUX DÉMARCHES
CONVERGENTES ET COMPLÉMENTAIRES** POUVANT SE
DÉCLINER DIRECTEMENT AUPRÈS DE LA POPULATION ET QUI
EXPRIMENT CLAIREMENT LA NÉCESSITÉ D'UNIR
COLLECTIVEMENT NOS EFFORTS POUR LES PROCHAINES
ANNÉES.

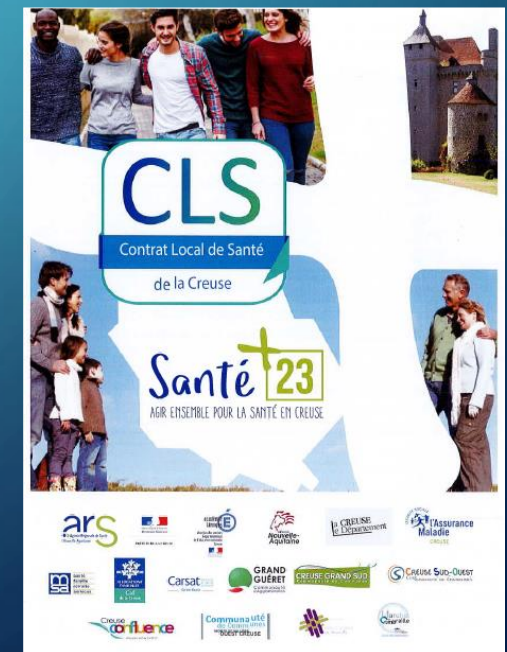




LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

C'EST AU TOTAL, 70 FICHES ACTIONS REPRENANT LES AXES DU PLAN SANTÉ + 23 :

1. DÉVELOPPER LA PRÉVENTION
2. MAINTENIR ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS
3. AMÉLIORER LE PARCOURS DE VIE DES PERSONNES ATTEINTES DU CANCER
4. FAIRE DES JEUNES UNE CIBLE PRIORITAIRE
5. LUTTER CONTRE LES ADDICTIONS



Nadine RONDET

Animatrice de Santé Publique

Plan Santé + 23 CLS 23

Référente du parcours en Addictologie 23

nadine.rondet@ch-bourganeuf.fr

Tel: 06 07 68 01 33



Jennifer LE MOINE

Animatrice de Santé Publique

Plan Santé +23/ CLS 23

Référente de la thématique Nutrition

Jennifer.lemoine@ch-bourganeuf.fr

Tel : 06 28 65 90 01

